



CHÈQUE-SPORT : formulaire de demande d'intervention financière

en cas d'inscription à un club sportif affilié à une Fédération sportive belge reconnue.

(formulaire à déposer à la réception de la piscine Calypso durant les heures d'ouverture entre le 15 septembre 2019 et le 15 octobre 2019).

Conditions d'octroi de l'intervention financière

1. Le bénéficiaire doit être domicilié à Watermael-Boitsfort.
2. Le bénéficiaire doit être né entre 01.01.2001 et le 31.12.2014.
3. L'inscription doit se faire dans un club dont les installations sportives sont installées sur le territoire de la Région bruxelloise.
4. Le club doit être affilié à une fédération sportive belge reconnue par l'ADEPS ou le BLOSO

L'intervention financière est limitée, par année civile, à 50 € (la cotisation annuelle du club doit être d'un minimum de 100 €) et par bénéficiaire. Après acceptation de la demande d'intervention financière, le paiement se fera dans un délai de 3 mois.

L'ASBL Parc Sportif des Trois Tilleuls octroie un budget de 25 000 € pour cette action de promotion du sport. Les demandes d'intervention seront traitées dans le cadre de cette enveloppe selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour une 1^{ère} inscription dans un club (promotion de la pratique sportive) ;
2. Pour une inscription dans un club de Watermael-Boitsfort ;
3. Pour une inscription dans un club qui assure une formation de leurs encadrants auprès de l'ADEPS ou d'un organisme agréé par l'ADEPS et BLOSO (incitation à la formation des encadrants) ;
4. Pour une demande d'intervention émanant du public féminin (promotion de la mixité dans le sport).

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE (écrire en majuscule) – personne inscrite au club sportif

N° de registre national (si disponible) :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal :

Adresse mail du parent ou tuteur légal :

N° Mobile du parent ou tuteur légal :

Compte en banque du parent ou tuteur légal : BE



A.S.B.L. PARC SPORTIF DES TROIS TILLEULS

Président : Jean-François de Le Hoye



Signature du parent ou tuteur légal (en signant, je marque mon accord pour l'utilisation des données renseignées dans le cadre unique de l'attribution du chèque-sport)

À COMPLÉTER PAR LE CLUB SPORTIF affilié à une fédération sportive belge reconnue.

La direction du club sportif :

Affilié à la fédération sportive :

Certifie que la personne bénéficiaire, dont les coordonnées reprises ci-dessus, est domiciliée à Watermael-Boitsfort et est affiliée du au

Cochez la case s'il s'agit d'une première inscription dans le club

Sport pratiqué :

Montant de la cotisation annuelle dans le club

La somme de a été perçue le

Cachet du Club sportif

Date :

Nom et signature du responsable du club

Règlement Général de Protection des Données :

Les données collectées sont traitées en interne et serviront uniquement à l'attribution des chèques-sports.

Les données seront conservées durant une année.

Date de réception de la demande :